



L'offrande de messe

Comment faire célébrer une messe ?

Lorsque l'on demande la célébration d'une messe, on indique l'intention de l'offrande, et éventuellement une date et un lieu.

L'intention

Il suffit de préciser au prêtre l'intention en quelques mots : pour des jeunes mariés, des nouveaux prêtres, pour un défunt, un malade, pour un parent, un ami, pour soi-même, pour la vie du monde, pour la vie de l'Église, en action de grâce pour un anniversaire de mariage, un jubilé sacerdotal, une guérison, une paix retrouvée...

Vous pouvez indiquer simplement "pour une intention particulière", si vous préférez la discrétion.

L'offrande

Le montant de l'offrande est proposé par l'Assemblée des Évêques.

Vous pouvez donner plus ou donner moins. Mais en aucun cas la grâce reçue ne dépendra de la somme !

Plus d'information sur le site du diocèse : <https://don.belley-ars.fr/autres-ressources/offrande-de-messe>

La date

Le fidèle peut spécifier la date à laquelle il souhaiterait que la messe soit célébrée, afin de s'y unir par sa présence et/ou prière. La date, l'heure ou le lieu « doivent être raisonnables et ne pas entraîner trop de charges pour le prêtre » (document de l'Épiscopat, paru dans le bulletin du secrétariat de la conférence des évêques de France n° 6 avril 1997).